

Mairie
de
ROUANS

44640

Tél : 02 40.64.24.27

Mail : mairie@rouans.fr

Site : www.rouans.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le six juillet deux mille vingt et un, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROUANS (Loire-Atlantique), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Loisirs, sous la présidence de Monsieur Jacques RIPOCHE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mai 2021

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 16
- votants : 22

PRÉSENTS : MM RIPOCHE Jacques, Maire, BRAS Carole, AUMASSON Jean-Pierre, BATARD Elodie, LOQUAIS Bernard, COUETOUX Laëticia, LOUËRAT Jean-Yves adjoints, CLAVIER Jean-Jacques, LE MOAL Claire, BALCERSKI Virginie, YZIQUEL Arnaud, ALLAIRE Mathieu, LAMBOURG Yves, FOUCHER Jacky, TALHOUARNE Yolaine et LAUTREDOU Laurent.

ABSENTS EXCUSÉS : MM GOBIN Valérie (pouvoir à AUMASSON Jean-Pierre), BRIAND Nathalie (pouvoir à BRAS Carole), CAMUS Anthony (pouvoir à LOUËRAT Jean-Yves), PERRAIS Alexandre (pouvoir à RIPOCHE Jacques), ROUET Anaïs, BARBEAU Agnès, (pouvoir à FOUCHER Jacky), LOYER Karine (pouvoir à TALHOUARNE Yolaine).

Madame Yolaine TALHOUARNE a été élue secrétaire.

DEL06-07-21-04

PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ - RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Jacques RIPOCHE – Maire

Le plan de zonage d'assainissement de la commune a été approuvé le 22 février 2013 pour lequel toutes les zones relevant de l'assainissement collectif ont été desservies par le réseau d'assainissement collectif.

La compétence assainissement a été prise par la communauté de communes Cœur Pays de Retz en 2014, puis déléguée aux services de Pornic agglo Pays de Retz depuis 2017.

Cette administration propose d'élaborer un nouveau plan de zonage d'assainissement afin de répondre à différents enjeux ainsi définis :

- Réduire le périmètre en assainissement collectif dans l'emprise des anciennes zones urbanisables non reconduites au PLU actuellement en vigueur,
- Etendre le périmètre en assainissement collectif dans les nouvelles zone urbanisables situées en périphérie de l'agglomération (La Cavernière, avenue des Roches) et artisanale (zone d'activités du Mottay),
- Etendre le périmètre en assainissement collectif dans les villages importants classés en zones constructibles au PLU (zones Ub, La Raffinière, Les Rivières),
- Maintenir en zone d'assainissement non collectif la totalité des logements situés en zones agricoles et en zones naturelles.

Afin que le zonage d'assainissement soit en cohérence avec ce projet, il est nécessaire de procéder à sa révision via une procédure d'enquête publique.

Le cabinet d'études ARTÉLIA a été mandaté par Pornic agglo Pays de Retz pour établir un projet de révision.

Ce projet sera consultable en Mairie de ROUANS.

Ainsi la révision du zonage, présentée sur la carte jointe en annexe, consiste essentiellement :

- A étendre le périmètre relevant de l'assainissement collectif dans les villages importants classés en zone urbanisée et à l'habitat relativement dense ce qui permettra de raccorder au réseau d'assainissement 235 usagers soit environ 30 % de ceux relevant aujourd'hui de l'assainissement non collectif.
- A adapter le périmètre relevant de l'assainissement collectif aux zones d'urbanisation future à vocation activités et équipements situées en périphérie du bourg et du village de Messan (zones 1AUe, 1AUI et 2AUe) qui n'avaient pas été prises en compte lors de la précédente version du zonage.

L'analyse des incidences de la révision du zonage d'assainissement sur les stations d'épuration de ROUANS aboutit aux conclusions suivantes :

- La station d'épuration de la Castière desservant le bourg présente une capacité adaptée aux projets de développement de la commune puisqu'elle n'arrivera à saturation qu'à un horizon de 12-13 ans (soit 2033),
- La station d'épuration de Messan arrivera à saturation dans un délai de 5 ans et nécessitera soit d'être étendue, soit d'être raccordée à une nouvelle station d'épuration,
- Pour desservir les villages importants du nord de la commune, Pornic agglo Pays de Retz prévoit de créer une nouvelle station d'épuration sur la commune de Rouans (d'une capacité de 2 400 équivalents-habitants) qui traitera également les eaux usées de la commune voisine de VUE et celle du village de Messan à moyen terme.

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale des Pays de la Loire du 6 janvier 2021 spécifiant que le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de ROUANS n'est pas soumis à évaluation environnementale,

Vu l'avis favorable de la commission « Cycle de l'eau – littoral – marais » du 20 janvier 2021 et du bureau du 18 février 2021 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par votes à mains levées, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune, tels qu'il est annexé à la présente délibération,
- d'approuver que ledit projet soit soumis à enquête publique conformément au Code de l'Environnement, cette enquête publique qui se déroulera courant 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le :

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Jacques RIPOCHE